



Fumer dans un restaurant

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 30 janvier 2007

La prolongation jusqu'en janvier 2008 d'interdiction de fumer dans les bars, restaurants, débits de boisson s'applique t'elle pour des restaurants, bars situés dans des golfs ?

Réponse :

- Le décret du 15 novembre 2006 s'applique dès le 1er février 2007 sans possibilité de fumer si le bar est situé à l'intérieur d'un ensemble sportif fermé et couvert.
- Sinon, janvier 2008 avec fumer règlementaire possible, mais le décret de 1992 s'applique pendant les 11 mois de 2007